

Décision Générale colonial

Décision n° 31-208-1914 MUTATIONS

n° 31-208-1914

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 26 février 1914
Numéro JO n° 208 du 28/02/1914	Date du numéro 28 février 1914

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité annuelle de 60 fr. est alloué au Clef de service des affaires indigènes, à titre de frais de bureau.